

BEAUMONT DU LAC

Bulletin Municipal *Décembre 1999*

LE MOT DU MAIRE,

Chers Administrés,

Au sommaire de ce « Beaumont du Lac Info », vous trouverez un extrait des dispositions budgétaires ainsi que certaines décisions municipales.

Nous avons tous été marqués par la violente tempête de décembre. Les dégâts sont quasiment tous rétablis (bâtiments rénovés, chemins de randonnées dégagés.....) ; restent encore les forêts à évacuer, chose la plus difficile à résoudre. En ce qui concerne les bois communaux, ils sont tous vendus, nous sommes en attente de l'exploitation de ceux-ci. Avec l'accumulation de ces bois et les conditions climatiques, les risques d'incendie commencent à apparaître et c'est pour cette raison que je me permets de vous rappeler quelques consignes.

Deux pages sont consacrées au calendrier des animations estivales organisées par la Municipalité et les différentes associations. Quelques autres sont en gestation (!) comme un concert à l'Eglise.....

Une pensée pour Mr PELEGE, 3éme adjoint....
Jean nous a quitté récemment dans des conditions particulièrement douloureuses. Et malgré cela, la veille il évoquait encore les aménagements communaux à venir.

Pour conclure, nous souhaitons une bonne saison estivale à tous les auteurs de la vie économique et touristique de notre commune, mais aussi à ceux qui séjournent dans notre région.

Le Maire
J. LAMOUR

NB : au mois de décembre, ne paraîtra pas l'info Beaumont du Lac pour des raisons législatives (période pré-électorale).



TRANSPORTS SCOLAIRES

La restructuration des transports scolaires menée par le Conseil General et l'Académie entraînera des changements dans les circuits pour la rentrée scolaire 2000 – 2001.
En effet, les circuits du collège et ceux de l'école primaire seront dissociés.

Les collégiens seront ramassés pour être amenés au collège pour 8 h 15, heure de rentrée. Puis l'école primaire débutera à 9 h 00 donc fera l'objet d'un second circuit de ramassage. Les heures de sortie seront également modifiées en conséquence.

A noter que le choix du transporteur se fait actuellement par le système d'appel d'offres donc la loi du marché et de la concurrence.

Des informations plus précises seront communiquées, en temps voulu, aux familles concernées.
Nous demandons aux nouvelles familles de se manifester au plus vite au secrétariat de mairie afin de faciliter l'organisation de la rentrée 2000-2001.



RECENSEMENT 1999 :

Les chiffres définitifs nous ont été fournis par l'INSEE. La commune de Beaumont compte désormais 135 habitants contre 130 en 1990 ; On constate ainsi une augmentation de la population de 3.85 %.

De plus, à quelques semaines prés, trois familles supplémentaires se sont installées sur notre commune, donc n'ont pu être comptabilisées. Quel dommage ! ! !
La commune de Beaumont du Lac reste tout de même une exception car elle est une des rares communes rurales connaissant une augmentation de la population.

Pour information, ci-après le résultat des autres communes du canton :

	1999	***1990 (rappel)***
& Eymoutiers	*2 158*	*2 453*
& Augne	*126*	*134*
& Bujaleuf	*956*	*1 015*
& Cheissoux	*213*	*193*
& Domps	*154*	*174*
& Nedde	*570*	*589*
& Peyrat Le Château	*1 124*	*1 214*
& Rempnat	*165*	*186*
& St Amand le Petit	*128*	*152*
& St Julien-Le-petit	*284*	*297*
& St Anne-St-Priest	*143*	*166*
Total canton	***6 156***	***6 703***

ORDURES MENAGERES : CREATION DU SICOM

Beaumont du Lac avec les autres communes du canton d'Eymoutiers continuent de réfléchir à la constitution du syndicat pour la collecte des ordures ménagères.
Plusieurs réunions se sont déroulées et 11 communes ont confirmé leur adhésion.
Ce syndicat aura pour objet la mise en œuvre et l'exploitation d'un service intercommunal de collecte des ordures ménagères (éventuellement, autres déchets solides domestiques), et l'exploitation des déchetteries qui seraient susceptibles d'être construites ultérieurement. Le siège de ce syndicat est fixé à la mairie d'Eymoutiers. Il est constitué pour une durée illimitée.

La collecte des ordures ménagères sera donc assurée par ce syndicat une fois par semaine sur tout le territoire de la commune. Chaque village sera équipé d'un ou plusieurs conteneurs.

La mise en route de ce système se fera début 2001, toutes les informations vous seront communiquées dés que les critères de mise en place seront précisément définis.



NOUVELLES BREVES .....

☆ *un recensement agricole va bientôt être effectué. Il a pour but de définir le nombre d'exploitations agricoles, les surfaces des différentes cultures, les races élevées, les caractéristiques des exploitations et de leurs familles, ...Bref de faire le portrait instantané de l'agriculture actuelle.*

☆ *les structures communales saisonnières reprennent leurs activités : les gîtes, le Port de Nergout et le Camping de Châteaucourt.*

☆ *Beaumont du lac s'est à nouveau inscrit au concours de fleurissement de l'année 2000, c'est pourquoi une petite modification a été apportée à notre méthode avec l'utilisation de vivaces (sur conseil du jury). Affaire à suivre.....*

☆ *un site Internet a été crée pour la commune de Beaumont du Lac par l'intermédiaire de Cyber en Vassiviére. Celui-ci se constitue d'un petit historique de la commune, accompagné de la présentation des différentes structures communales avec à l'appui des photographies. Pour les adeptes, vous pouvez le consulter et éventuellement nous donner vos idées afin de l'améliorer.*
L'adresse est : Beaumont du Lac.ifrance.com.

☆ *la réhabilitation de l'école de Beaumont du Lac est en cours de réalisation. Un projet de création de quatre appartements (2 T2 et 2 T4) est actuellement mis en œuvre : une étude a été réalisée par l'ADAC, l'architecte a commencé son étude, bientôt les appels d'offre.....*

APRES LA TEMPETE ? LES INCENDIES ? ? NON ! QUELQUES CONSIGNES

Compte tenu des conditions climatiques et de l'inaccessibilité de certaines zones boisées et des dégâts causés par la tempête de décembre, il est nécessaire de prendre des mesures de protection. Ainsi par arrêté en date du 18 avril 2000, le Préfet réglemente l'emploi du feu dans les bois, forêts et lande de la façon suivante :

✓ ***pendant la période du 1er mars au 30 septembre :***

☞ *il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayants-droit, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes et friches.*

☞ *La pratique de l'incinération des végétaux sur pied est interdite à toute personne à l'intérieur et jusqu'à une distance de 400 mètres des bois, forêts, landes et friches.*

☞ *les engins utilisés pour les travaux forestiers devront être munis de dispositifs pare-étincelles et d'un extincteur d'une capacité correspondante au risque.*

☞ *il est interdit de fumer dans les bois, forêts, landes et friches, ainsi que d'y apporter des appareils à flamme nue.*

Dans certains cas, il est nécessaire d'effectuer une demande à la DDAF 15 jours au moins avant la date prévue.

✓ ***pendant la période du 1er octobre à fin février :***

☞ *seuls les propriétaires et leurs ayants-droit sont autorisés, en dehors des travaux énumérés à l'alinéa suivant, à porter ou allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations et landes ainsi qu'à moins de 200 m de ces terrains.*

☞ *tout propriétaire ou exploitant désireux de procéder à une incinération de chaumes, de rémanents ou déchets de récoltes sur une surface supérieur à 100 m2 ou à un brûlage de déchets de coupes ou de résidus d'exploitation forestière à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes, ainsi qu'à moins de 200 m de ces terrains sont invités à faire, par écrit et 7 jours avant la date prévue, une déclaration au maire comportant les éléments suivants : - nom du pétitionnaire, - date, heure et lieu, - désignation cadastrale, - superficie et nature des végétaux, - mesures de sécurité adoptées.*
Le Maire transmettra dans les 48 heures la déclaration à la brigade de gendarmerie et au service départemental d'incendie et secours de la Haute-Vienne.
Les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour, tout feu sera éteint avant le coucher du soleil.
Le Maire pourra, à tout moment, interdire la mise à feu ou prescrire l'arrêt de l'incinération si celles-ci présentent des nuisances pour le voisinage ou des risques pour l'environnement, ou en cas de circonstances météorologiques défavorables.

Pour plus de renseignements, venez consulter l'arrêté préfectoral à la Mairie.

Bilan saison 1999

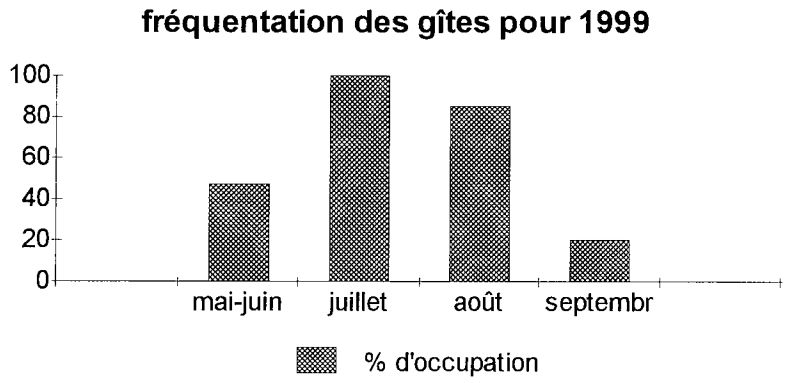
Déjà les souvenirs de la saison estivale s'estompent et les premiers flocons de neige sont apparus.

Il est donc temps de dresser un bilan de la fréquentation des différentes structures d'hébergement saisonnier :

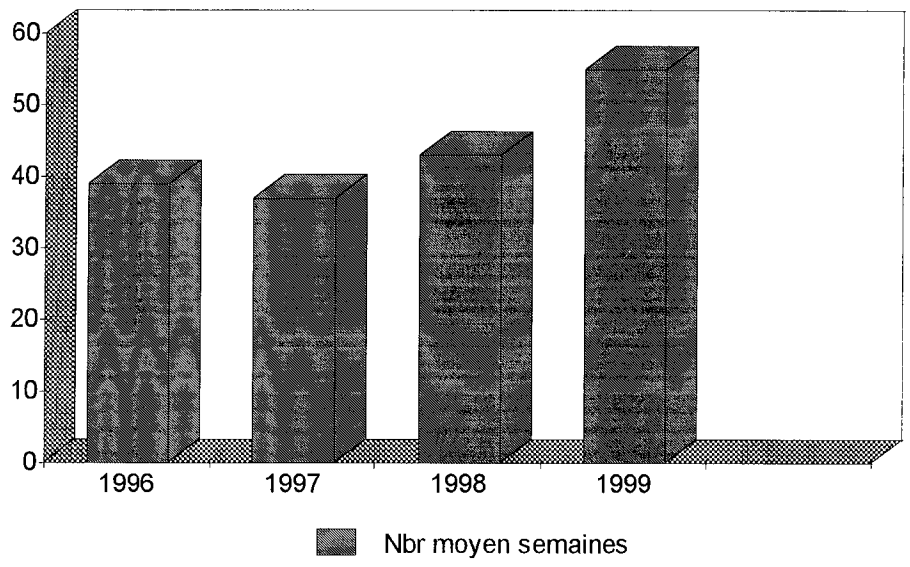
« Camping de Châteaucourt » : bilan bien moyen, « Tendance générale de la région »

« Port Nergout »: Bonne saison avec une structure agrandie (32 emplacements supplémentaires).

« Gîtes du Bourg »:



Il me semble que depuis sa création, le hameau de gîtes atteint un niveau satisfaisant de location avec une clientèle diversifiée et en constante évolution depuis 1996.



A noter que le marché du dimanche du Bourg est toujours fort apprécié tant des commerçants, que des chalands.

On en parle et on en parlera.....

Beaumont du Lac est passé à l'heure du **tri sélectif** avec l'installation d'un éco-point à l'entrée du Bourg. La collecte des ordures ménagères est en cours de modification ; la création d'un **syndicat de collecte** en partenariat avec les communes du canton d'Eymoutiers est à l'étude. Affaire à suivre...

Le **nettoyage du Monument** aux Morts a été effectué ainsi que la remise en état de la liste des victimes.

Une première tranche de travaux, avec abattage des arbres et nettoyage des parcelles a été réalisée à Nergout.

L'entreprise Panteix a débuté la construction de la **piste forestière de Chavant**.

Une étude pour le raccordement de Villa Hélène au réseau d'eau communal a été demandée au service de la DDAF.

Les communes étant dans l'obligation d'établir un **zonage d'assainissement**, un dossier a été réalisé par la DDE et les démarches de financement sont en cours.

A NOTER ! !

L'enquête publique concernant la révision du **zonage agricole et forestier** se déroulera à la Mairie du vendredi 28 janvier au lundi 28 février 2000.

Une permanence du secrétariat de Mairie sera assurée le vendredi 31 décembre 1999 de 9H à 12H pour l'**inscription sur les listes électorales**.

Un petit rappel ! ! ! !

Pour tous travaux, il est **obligatoire** d'effectuer **préalablement** une « demande de travaux » (pour toute superficie inférieure à 20 m^2) ou de déposer « un permis de construire » auprès de la mairie.

ETAT CIVIL DE L'ANNEE

Décès :

REOLID MARTINEZ Francisca veuve ROBLES BLASQUEZ	le 09 janvier
MONTAUDON André	le 23 avril
JABELOT André	le 18 mai
BONNET Henri	le 18 novembre

Naissance :

SAUVIAT Fabien	le 12 septembre

Animations

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 18 décembre 1999, un goûter et des cadeaux y seront offerts ; clown et magicien seront présents pour animer cette petite fête.

Un colis de Noël, dont le contenu nous l'espérons sera largement apprécié, sera distribué au mois de décembre à nos aînés.

Le Réveillon de l'An 2000 est organisé à la salle des fêtes de Beaumont du Lac. Des renseignements peuvent être pris auprès de Monique et Michel PAULY avant le 20 décembre 1999. Des menus et fiches d'inscription sont disponibles à la Mairie.

Un concours de belote a été organisé par l'A.C.C.A. le 11 décembre au Foyer Rural ; 34 équipes participé à cette soirée.

La Gilles Lalay Classic et son flux de spectateurs traverseront la commune le 26 février à l'occasion de l'édition 2000.

La municipalité vous invite le 8 janvier 2000 à partir de 14 H00 à la salle du Foyer pour fêter la fin du siècle.. Aucune autre invitation ne vous parviendra ; un petit rappel sera fait par communiqué de presse.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Marché de Vassivière :

Tous les dimanches matins de juillet et d'août à compter du 02 juillet 2000.

16/17 et 18 juin : fête de l'eau

Activités nautiques, culturelles et scientifiques.

25 juin : 4ème édition de KM 42

Le tour du Lac de Vassivière.



20 juillet : randonnée VTT 25km/ randonnée pédestre 10 km

Rendez-vous à 9h15 sur l'aire de loisirs de Nergout
Départ à 9h30 .Parcours fléché et capitaine de route/niveau
Ravitaillement à mi-parcours
Retour vers 11h45
Apéritif offert à tous les participants (sous le chapiteau)
Inscription sur place : 20 Frs/personne (10 Frs pour les moins de 14 ans)
Renseignements au 05.55.69.20.41 / 05.55.69.28.80 ou sur place.
Organisateur ASLBL

22 juillet : animation musicale avec l'orchestre "Fred'Eric"

Spectacle gratuit
Rendez-vous à 21 h 00 Place du marché ou foyer rural suivant la météo
Organisateur Mairie de Beaumont du Lac 05.55.69.15.62



25 juillet : Concours de pétanque (doublette, 3 boules/joueur)

Rendez-vous sur l'aire de loisirs de Nergout à partir de 17h30.
Début du concours à 18 h 00.
Droit d'inscription : 40f/doublette.
Inscription sur place ou au 05.55.69.20.41/05.55.69.28.80
Buvette et barbecue.
Organisateur ASLBL

ETAT CIVIL

DECES :

- LAQUAIS Aimé — le 03 avril 2000
- PELEGE Jean-~~Pierre~~ — le 09 avril 2000
- BARBAS André — le 16 mai 2000

Le petit ?

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Marché de Vassivière :

Tous les dimanches matins de juillet et d'août à compter du 02 juillet 2000.

16/17 et 18 juin : fête de l'eau

Activités nautiques, culturelles et scientifiques.

25 juin : 4ème édition de KM 42

Le tour du Lac de Vassivière.



20 juillet : randonnée VTT 25km/ randonnée pédestre 10 km

Rendez-vous à 9h15 sur l'aire de loisirs de Nergout
Départ à 9h30 .Parcours fléché et capitaine de route/niveau
Ravitaillement à mi-parcours
Retour vers 11h45
Apéritif offert à tous les participants (sous le chapiteau)
Inscription sur place : 20 Frs/personne (10 Frs pour les moins de 14 ans)
Renseignements au 05.55.69.20.41 / 05.55.69.28.80 ou sur place.
Organisateur ASLBL

22 juillet : animation musicale avec l'orchestre "Fred'Eric"

Spectacle gratuit
Rendez-vous à 21 h 00 Place du marché ou foyer rural suivant la météo
Organisateur Mairie de Beaumont du Lac 05.55.69.15.62



25 juillet : Concours de pétanque (doublette, 3 boules/joueur)

Rendez-vous sur l'aire de loisirs de Nergout à partir de 17h30.
Début du concours à 18 h 00.
Droit d'inscription : 40f/doublette.
Inscription sur place ou au 05.55.69.20.41/05.55.69.28.80
Buvette et barbecue.
Organisateur ASLBL

02 août au 10 août : 10ème OPEN DE TENNIS à Nergout

(SD/SM et moins de 12 ans)

Ouvert à tous : NC - 4ème - 3ème série + Tableau messieurs de plus de 45 ans.
Inscription : avant le mardi 1er août à 15 h. au 05.55.69.20.41/05.55.69.28.80.
Participation : 60 F/joueur (30F pour les jeunes de 12 ans et moins)
3 Balles fournies. Un lot à chaque participant.
Organisateur ASLBL





4 août : méchoui du tennis.

Ouvert à tous : participants ou non à l'OPEN (inscription limitée à 100 personnes)
Rendez-vous à 19h30 à la grange "le Paturadou" de beaumont du lac.
Réservations au 05.55.69.20.41 de préférence avant le jeudi 3 août
Menu : Apéritif + entrées variées + méchoui d'agneau ou poulet + fromage + desserts variés + café.
Participation : 80 frs/personne (50 frs pour les moins de 14 ans), boissons comprises (1/4 vin ou 1 bière /personne
Organisateur ASLBL

5 août : Soirée Karaoké - disco/rétro avec le groupe OSWAN

Spectacle gratuit
Rendez-vous à 21h00 place du marché ou au foyer rural suivant la météo
Organisateur Mairie de beaumont du lac 05.55.69.15.62

14 août : randonnée VTT (25km)/randonnée pédestre (10 km)

voir détail de la randonnée du 20 juillet

15 août au 18 août : 33ème édition du TOUR DU LIMOUSIN

Le tour passera, en principe, le 17 août dans notre commune.

21 août : 6ème festival du conte de Vassivière "Paroles et conteurs"

Veillée spectacle par Michèle N'GUYEN
"le vent n'est pas tout seul dans l'air"
rendez-vous à 21h00. Foyer rural

Etat civil

I.P.N.S